



Cadre au forfait dans 2 entreprises ?

Par **Walter92**, le **20/01/2011 à 20:41**

Bonjour,
Sachant que ce sont 2 sociétés complètement différentes (une dépendant de la CC syntec, l'autre de la CC de la presse) et que les postes ne sont absolument pas concurrents.
Est il possible pour un cadre au forfait de travailler dans 2 entreprises en même temps en respectant le maximum bien sur ?
J'ai cru comprendre que le maximum est de 235 jours/an (est ce bien ca ?), est il possible de travailler par ex 47 jours (1 par semaine) dans une entreprise et le "reste" soit 188 jours dans l'autre ?
Y a t'il des contraintes particulières ?
Merci d'avance